

Questions au Feuilleton

Pour toutes ces raisons, les signataires de cette pétition prient humblement le Parlement d'augmenter immédiatement l'aide au programme de logements coopératifs.

OPPOSITION À LA TAXATION DES ALIMENTS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition conformément à l'article 106 du Règlement, signée de résidents de la circonscription d'Ottawa—Vanier et d'ailleurs, qui ont visité le Marché By cet été et qui demandent à la Chambre de considérer la pétition suivante, à savoir

que le gouvernement fédéral a imposé aux contribuables canadiens, depuis septembre 1984, 25 nouvelles taxes qui s'ajoutent à une taxe déjà existante et dont certaines s'appliquent aux articles médico-dentaires, friandises, bonbons et boissons gazeuses;

que le gouvernement fédéral dans son projet de réforme fiscale étudie la possibilité de faire subir aux contribuables canadiens une taxe généralisée sur les biens et services, dont la nourriture;

que la nourriture constitue un élément vital de la vie quotidienne et que l'imposition de cet article aurait pour effet de pénaliser sérieusement différentes catégories de contribuables, à savoir les personnes âgées, les familles, les chômeurs, les contribuables à faible et moyen revenus, les jeunes.

A ces causes, les pétitionnaires demandent humblement que le Parlement rejette toute mesure qui aurait pour effet d'instaurer une taxe de vente sur les produits alimentaires.

• (1110)

[Traduction]

LE RÉACTEUR NUCLÉAIRE FERMI II—LA PROCÉDURE D'EXAMEN

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition qui fait partie de la longue série émanant de ma circonscription et protestant contre les graves dangers que fait courir le réacteur nucléaire Fermi II, au Michigan.

Cette pétition est signée par des habitants de Windsor, Essex, Harrow, Woodslee, Tecumseh, Oldcastle, ainsi que d'Anderton et Amherstburg. Les pétitionnaires réclament la présence de Canadiens auprès des Américains, pour examiner les mesures de sécurité de ce réacteur nucléaire avant qu'on ne permette son fonctionnement à pleine capacité.

* * *

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions soient réservées.

M. le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI DE 1987 SUR LE MAINTIEN DES SERVICES POSTAUX

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 14 octobre, de la motion de M. Cadieux: Que le projet de loi C-86, prévoyant la reprise et le maintien des services postaux, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. le Président: Le député d'Essex—Windsor (M. Langdon) a terminé son discours. Nous passons maintenant à la période de questions et d'observations suivant ce discours.

M. Angus: Monsieur le Président, le député d'Essex—Windsor (M. Langdon) a dit qu'il avait fait un peu de piquetage à Windsor. Pourrait-il nous dire ce qu'il a appris au sujet de la façon inhabituelle et injuste dont Postes Canada traite ces employés qui ne font pas directement partie de cette tentative du gouvernement de détruire le SPC.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Tout d'abord, je remercie mon collègue de sa question spontanée.

Dans ma circonscription, il y a des travailleurs occasionnels à la Société des postes qui ne prennent pas part à la grève, qui ne participent pas aux piquets de grève et qui ne reçoivent pas d'indemnité de grève. Pourtant, lorsqu'ils se sont présentés à la Société des postes hier soir pour prendre leur chèque de paie, ils ont appris qu'ils ne les recevraient pas avant que la grève soit terminée.

On leur a aussi déclaré qu'ils se trouvaient sans autorisation sur une propriété privée lorsqu'ils ont voulu se rendre dans la salle où, lors des grèves antérieures, ils recevaient leur chèque hebdomadaire.

La plupart de ces travailleurs sont aux prises avec des problèmes financiers particuliers. Il s'agit souvent de chefs de familles monoparentales ou de travailleurs qui ont réussi à obtenir leur emploi après une période de chômage. Ils ont absolument besoin de cet argent parce qu'ils n'ont pas droit aux indemnités de grève et qu'il leur est impossible de recevoir rapidement des prestations d'assurance-chômage après que l'employeur ait refusé de reconnaître le travail qu'ils ont déjà accompli.

De telles pratiques sont tout à fait inexcusables et démontrent les piètres méthodes de gestion de Postes Canada. Elles expliquent d'ailleurs pourquoi les grèves comme celle qui sévit en ce moment et qui ont des effets dévastateurs sur les services postaux du pays, sont devenues si fréquentes.

Des représentants syndicaux nous ont affirmé qu'il ne s'agit pas là d'un cas isolé ou propre à Windsor, mais que de telles situations se rencontrent partout au pays. Les travailleurs occasionnels qui ont déjà donné de leur temps à la Société des postes se voient dans l'impossibilité de recevoir la paie qui leur est due. Je pense que c'est malheureux. Cela donne une très mauvaise image de la Société des postes.